



Prise de parole de Madame Anja Wyden Guelpa, chancelière d'Etat, lors de la signature de la convention d'hébergement des Bernois de l'étranger sur le système genevois de vote en ligne Berne, 23 avril 2010

Madame la Chancelière de la Confédération,
Monsieur le Chancelier du canton de Berne,
Monsieur le Directeur de l'Organisation des Suisses de l'étranger,
Mesdames et Messieurs,

C'est un grand plaisir pour moi que d'être ici aujourd'hui pour la signature de la convention d'hébergement liant Genève et Berne dans le cadre du vote électronique. Que Berne ait choisi Genève pour offrir le vote en ligne à ses citoyens de l'étranger est pour moi un signe fort à la fois de solidarité confédérale et de reconnaissance du travail remarquable effectué à Genève.

Au-delà de sa valeur pratique, qui est de permettre à quelque 12'500 de nos concitoyens de pouvoir enfin exercer effectivement leurs droits politiques, cette signature a pour moi une forte valeur symbolique. Elle marque en effet l'alliance du canton qui incarne notre identité nationale parce qu'il abrite la capitale fédérale - et sans doute aussi parce que son animal fétiche, l'ours, est une bonne image de la manière posée et bonhomme des Suisses - et du petit dernier arrivé au sein de la Confédération, Genève, un canton géographiquement en périphérie et qui aime revendiquer cet éloignement pour s'affirmer.

Cette convention, c'est une pierre de plus à l'édifice national suisse, c'est un pont sur la Sarine, c'est une confirmation du fait que nous sommes une Willensnation, un pays édifié par la volonté de ses habitants.

Vous le savez, Genève est l'un des trois cantons pilote en matière de vote électronique. Passé l'ère de l'expérimentation, la question qui s'est posée a été celle de l'extension de ce canal de vote au reste du pays. La réponse trouvée, c'est l'hébergement. Cette formule inédite est une idée genevoise que la Confédération a faite sienne.

L'hébergement, qu'est-ce c'est ? C'est le fait pour le canton de Genève de recevoir le registre des électeurs d'un canton tiers pour l'intégrer à son système de vote par internet, en lien avec une urne électronique spécifique à ce canton. L'interface web du système est adaptée à la langue et aux armoiries du canton hébergé. Au final, les suffrages émis par les citoyennes et citoyens du canton hébergé sont décomptés selon les règles prévues par la législation de ce canton.

Cette solution présente de nombreux avantages :

- Elle limite l'investissement financier des cantons hébergés,
- Elle permet cependant à ces cantons d'acquérir de l'expérience afin qu'ils puissent devenir à terme autonomes en matière de vote électronique,
- Elle donne à court terme aux Suisses de l'étranger un canal qui leur permet d'exercer leurs droits politiques dans de bonnes conditions,
- Elle permet aux cantons hébergés de débattre sur une base concrète des avantages et inconvénients du vote électronique et de son extension à l'ensemble de la population.

L'hébergement est pour l'heure mis en œuvre pour réintégrer les Suisses de l'étranger dans l'exercice concret de leurs droits politiques et, croyez-moi, ils ne se font pas prier pour utiliser cette possibilité nouvelle. J'en veux par exemple pour preuve que le nombre de Suisses de l'étranger inscrits sur les listes électorales genevoises a progressé de 12% en un an, soit depuis que le vote par internet leur est offert. J'en veux aussi pour preuve le fait que

désormais, un Bâlois de l'étranger sur deux vote en ligne, sur notre système, dans le cadre d'un hébergement.

Mais cette solution offre aussi un bénéfice à la Suisse dans son ensemble. Vous connaissez sans doute la notion de « Soft Power », développée par Joseph Nye, professeur de sciences politiques à l'Université de Harvard. Le « soft power », c'est l'influence qu'un Etat parvient à exercer sans recours à la force ou à la menace. C'est le pouvoir fondé sur la séduction, sur le rayonnement, sur un mode de vie ou un niveau technique enviés ; c'est en d'autres termes la capacité d'influence, le pouvoir économique et l'attraction qui découlent du rayonnement positif d'une société créative. Le vote électronique renforce sans nul doute le soft power de la Suisse.

A cet égard, l'association de Berne et de Genève est un accélérateur puissant du « pouvoir doux » de la Confédération, car une bonne partie du personnel diplomatique et consulaire de la Suisse exerce ses droits politiques à Berne. Ce sont nos porte-paroles à l'étranger qui pourront voter en ligne grâce à l'accord que nous signons aujourd'hui. Qui mieux qu'eux pourra promouvoir cette réalisation ?

Pour Genève, collaborer avec Berne a été un défi, dans l'esprit du fédéralisme. Jusqu'ici, Genève, canton centralisé, hébergeait Bâle-Ville, autre canton centralisé. Voilà que ce couple idéal accueille un troisième partenaire, Berne, fort de 390 communes qui chacune gère son propre registre électoral. Je vous laisse imaginer la complexité apportée par cette décentralisation de la matière de base des scrutins, le registre des électeurs. Et puis, Berne est un canton bilingue, ce qui pose d'autres problèmes lorsqu'il s'agit de définir une interface web.

Pour affronter ces défis et nous préparer à accueillir d'autres cantons partenaires, nous avons créé un groupe d'utilisateurs du vote électronique qui réunit les cantons partenaires officiels de Genève, Bâle et Berne, et les cantons qui s'intéressent à nous rejoindre. Ensemble, nous définissons les évolutions du système et nous partageons les coûts de développement et de maintenance. Nous avons ainsi introduit un instrument de gouvernance démocratique du projet tout en donnant plus de rigueur à notre approche.

Cette démarche ouverte et participative a été rendue possible par le fait que notre système nous appartient. La propriété intellectuelle du cœur du système genevois de vote électronique est en effet aux mains de l'Etat. Pour le surplus, notre système est composé à 80% de logiciels open source. Ces caractéristiques nous ont permis d'aller très loin dans le sens des demandes de nos partenaires, d'une part, mais elles nous ont aussi permis de faire fortement évoluer notre solution depuis sa première mise en œuvre en 2003, pour suivre l'évolution des technologies de l'information et rester au meilleur niveau des bonnes pratiques.

Je voudrais terminer ce rapide tour d'horizon en remerciant Madame Corina Casanova, chancelière de la Confédération, et Monsieur Kurt Nuspliger, chancelier du canton de Berne, ainsi que le conseil d'Etat de ce canton, de la confiance qu'ils nous accordent et de leur enthousiasme pour cette réalisation commune. Je voudrais enfin remercier mes collaborateurs ainsi que ceux de la chancellerie du canton de Berne pour leur travail créatif et leur esprit d'initiative.
